



Lettre de vos élus

Chères Ternaysardes, chers Ternaysards,

Le Conseil Municipal du 21 mars 2023 a pris la décision, sur ma proposition, d'augmenter la taxe foncière en ajustant les taux d'imposition de la manière suivante :

- > Une augmentation de 7,10% de l'assiette cadastrale décidée par l'Etat pour compenser l'inflation, cette hausse s'applique à toutes les communes de France et a été largement commentée dans les médias ;
- > Plus une augmentation de 10 % attribuable à notre commune.
- > Cela entraîne une hausse du taux de la taxe foncière qui passe ainsi de 28,53% à 31,40% en 2023. Pour information la moyenne nationale de la strate pour ce type de communes était déjà pour 2021 de 39,10% (les taux 2022 et 2023 n'étant pas encore connus).

Au plan communal, une augmentation rendue nécessaire pour faire face :

- > A l'inflation de ces dernières années, avec les hausses du coût de l'énergie, des prestations de services, des approvisionnements ;
- > A l'augmentation de la masse salariale, suite à l'évolution du point d'indice des salaires ainsi qu'aux nécessaires réorganisations structurantes impliquant la mise à jour de nos effectifs ;
- > Aux efforts de la commune pour prendre en charge une part des coûts des repas scolaires, afin de maintenir des prix abordables, ainsi que la prise en charge d'une part significative des frais générés par le péri et extrascolaire.

En outre la commune est confrontée à de nombreux défis. J'en citerai deux qui nécessiteront des investissements importants :

- > La réalisation de logements locatifs aidés **imposés par l'État** et dont la population nouvelle va impacter nos écoles, les infrastructures routières, les réseaux d'assainissement, nos activités sportives et culturelles, sans recettes en compensation puisque la taxe d'habitation n'existe plus et que ce type de logement est exempté de la taxe foncière pendant 30 ans ;
- > Le défi énergétique qui nous attend tous et l'obligation pour les communes d'isoler les principaux bâtiments communaux de plus de 1000 m² d'ici 2030.

En parallèle, nous subissons de la part de l'État une baisse continue de nos recettes par :

- > Suppression de la Taxe d'Habitation et à ce jour aucune compensation par l'Etat pour les logements construits après le 1^{er} janvier 2021 ;
- > Exonération de la taxe foncière pour les logements aidés, exonérés pour 30 ans ;
- > Subventions d'investissements toujours plus difficiles à obtenir.
- > Réduction significative de la Dotation Globale de Fonctionnement, passée de 672 000 € en 2013 à 281 000 € en 2022.

Toutes ces évolutions cumulées font que nos dépenses de fonctionnement passent de 5 313 000 € en 2022 à près de 6 000 000 € prévus en 2023 (budget prévisionnel).

Parce que l'augmentation des impôts ne suffit pas pour équilibrer les comptes de la Commune, l'équipe municipale a également mis en place un strict plan d'économies qui vise à baisser au maximum nos dépenses dans les domaines suivants :

- > **Energie** : baisser la consommation d'énergie par la maîtrise des températures dans nos bâtiments. Notre fournisseur d'énergie nous indique qu'apparemment notre consommation de 2022 aurait baissé de 20% à la suite de ces efforts ;



**Mieux comprendre
les raisons de la hausse
de la taxe foncière**



Mieux comprendre les raisons de la hausse de la taxe foncière (suite)

- > **Ressources Humaines** : non renouvellement de certains départs ; optimisation du temps de travail des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) pour réaffecter ces heures à un temps d'animation facturé à Alfa3a, prestataire pour le péri et extrascolaire ;
- > **Internaliser des prestations** généralement sous-traitées, ce qui se traduit par une chute des dépenses à caractère général (1,9 M€) qui sont restées étales depuis 2021 malgré la forte inflation de ces dernières années ;
- > **Plan consommable / politique d'achat** : optimiser les produits d'entretien des bâtiments ; sobriété dans les budgets fêtes et cérémonies ; renégociation des marchés en cours ou remise en concurrence ; réduction d'envois postaux en privilégiant les transmissions numériques ; ...
- > **Favoriser les réparations** des équipements en lieu et place des remplacements ;
- > **Mutualisation des moyens avec d'autres communes**, notamment avec Communay, pour la police municipale, le système informatique et d'autres qui sont en cours ;
- > **Renforcement de la chasse aux subventions** qui est l'axe fort de notre plan d'investissement ;
- > **Planifier la gestion de l'eau** par une politique de plantation sobre, choix de plantes peu consommatrices d'eau, diminution d'arrosages ;
- > **Travaux d'entretien** : optimisation de la propreté urbaine ; en cours, la tonte des stades sportifs par des tondeuses autonomes ; isolation des bâtiments (écoles, mairie, salle omnisports) pour une réduction de consommation énergétique, ce qui nécessitera préalablement des investissements lourds ;
- > **Réduction de l'éclairage public** : diminution des secteurs illuminés à Noël et arrêt de l'éclairage festif à 23h, changement de 95% des lampes pour l'éclairage extérieur, remplacées par des leds (consommation divisée par 3) et réduction de 60% de l'éclairage extérieur la nuit entre 23h et 6h du matin.

A l'instant où je vous écris, je viens d'être informé par notre gestionnaire d'énergie le SIGERLY (Syndicat de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise), que notre facture d'énergie de 2023 serait multipliée par 2,6. Si cette information devait s'avérer, alors 300 000 € supplémentaires pèseraient dans nos comptes et constitueraient une charge difficilement supportable par la commune.

Je comprends que cette augmentation d'impôts puisse être source de préoccupations, mais sachez que nous prenons ces décisions après mûre réflexion, en toute transparence, dans le but de garantir la stabilité financière de notre commune et de continuer à offrir des services et des équipements de qualité à ses habitants.

*Mattia Scotti
votre Maire*



POLLUTION AUX PERFLUORÉS : PLAINTES CONTRE X

Face à l'ampleur du phénomène, les communes ne peuvent rester seules et mener des actions sporadiques chacune sur son territoire.

La commune de Ternay fait partie des 75 plaignants - 34 communes, 6 associations et fédérations de pêche, 35 personnes physiques - qui ont déposé plainte contre X le 30 octobre 2023, auprès du Procureur de la République pour établir les responsabilités et obtenir réparations du préjudice environnemental et sanitaire, sur le principe du « pollueur-payeur ».

Les 4 qualifications pénales sont :

- Mise en danger de la vie d'autrui,
- Délits spécifiques aux substances et préparations chimiques,
- Délit d'écocide,
- Pollution des eaux souterraines

Représentés par le cabinet d'avocats Hourse à Lyon, les plaignants - dont Mattia Scotti - espèrent voir leur action en justice aboutir rapidement.

#TERNAY EN IMAGES

06.10.23



Semaine Bleue Après-midi musical pour les Anciens par le CCAS, avec le « Quintet Harmonic' ».

14 &

15.10.23



Cabaret Irlandais par le Centre Culturel, avec le « Irish Coffee Group ».

19.10.23



Accueil des nouveaux arrivants et... passage du flambeau des classes de 3 à 4

Treize familles ont été accueillies en mairie le jeudi 19 octobre, elles ont pu échanger avec les élus et assister au passage de flambeau entre les classes en 3 et les classes en 4. **Pour rejoindre les Classes en 4 : classeen4ternay@gmail.com 07 66 21 06 18**

04.11.23



Journée gourmande

Marrons et soupes du Comité d'Amitié aux Anciens et Boudin des chasseurs, en repli à l'espace pêche-pétanque pour cause de tempête.

5 au

19.11.23



Salon d'automne des Peintres et Sculpteurs Ternaysards

Les écoliers ont découvert avec plaisir la 45^{ème} édition !

17-19
24-26.11



« Promis, juré, crashé »

par les Baladins du Pays de l'Ozon

18.11.23



Installation du nouveau CME

Élèves de CM1 : FEVOTTE Gabriel, GHALEM Adan, HENNEBOIS Claire, HINZEN Mélina, MORANT Noam, REGUIG Dania, VALENTIN Paul-Antoine, ZERGUINE Alia
Élèves de CM2 : BATTEAU Romane, BRAÏCK Jihène, CARON Lise, CLAVEL Louise, GARNIER Théo, MRAD Selma, PHONGMANY Tristan, TAILLARDET TREBOZ Emma

ACTUALITÉS

Déchets de cuisine : un tri bientôt obligatoire !

A partir du 1er janvier 2024, selon la loi AGECL (relative à la lutte contre le gaspillage pour une Économie Circulaire) du 10 février 2020, les biodéchets de cuisine * doivent être triés à la source pour les valoriser.

*déchets de préparation et restes de repas : épilures, fruits, légumes, coquilles d'œuf, marc de café... sauf viande, poisson, fromage, os, coquillages...

L'objectif : privilégier le retour à la terre par le compostage au lieu de l'incinération génératrice de pollution.

Comment ?

> Vous disposez d'un jardin : optez pour un composteur individuel pour un retour à la terre du compost.

> Vous êtes en habitat collectif disposant d'un espace vert : le compostage en pied d'immeuble ou de quartier est possible, à l'initiative des habitants et avec accord du syndic.

> Vous ne disposez d'aucun espace vert : vous devrez déposer vos biodéchets en apport volontaire dans une borne dédiée. Deux bornes sont déjà disponibles à Ternay : à proximité du centre des commerces et place de l'Église, d'autres suivront.

Novice en compostage ? ou pour en savoir plus... Rendez-vous sur la page biodéchets du Sitom Sud Rhône :

« Compostage pourquoi, comment ? » et sur www.ternay.fr « gestion des déchets »



Marché du samedi place de la Mairie : à nous tous de le faire vivre !

Merci à nos fidèles commerçants et bienvenue aux nouveaux arrivés, Sonia et Lahcène, vendeurs en fruits et légumes. Autre bonne nouvelle : le retour du poisson à la mi-janvier ; en attendant la guérison d'Élodie, Aurore assure la livraison des commandes le samedi à partir de 10h30 au marché. Pour commander : par téléphone ou SMS au 06 50 16 76 37, de préférence à partir du jeudi pour connaître les arrivages.

Évolution de la présence postale

C'est officiel, selon un communiqué de La Poste, le « Panier sympa » prend le relais. **Durant l'opération de transfert, il n'y aura aucun service postal du 28 décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclus.** La nouvelle agence postale sera fonctionnelle à partir du 3 janvier 2024.

Appel aux Dons

L'ESL Ternay Athlétisme, partenaire de l'AFM Téléthon, lance une e-collecte. Suivre ce lien <https://mapage.telethon.fr/sport/Telethon-la-collecte-en-ligne-de-Ternay-Athletisme> Pour rappel, chaque don est défiscalisé à hauteur de 60%.



AGENDA

--- EN DÉCEMBRE ---

> **Vendredi 8 « Ternay en lumières », de 17h à 20h, place de la Mairie**

Marché de Noël, en présence du Père Noël, animé par « Les elfes de lumière » pour une déambulation toute en douceur, hors du temps, dans un monde merveilleux. Stands d'artisanat, produits alimentaires, pêche aux canards, balades à poney dans le centre historique, participation de plusieurs associations, marrons, vin et chocolat chaud offerts par la municipalité...



> **Dimanche 10 « Dimanche en musiques » à partir de 15h, par le Centre Culturel**

Trois concerts, trois lieux : le château, le Foyer Rural, l'église

--- EN JANVIER ---

> **Vendredi 19 « Les vœux du Maire »** à 19h au gymnase du Devès

> **Samedi 20 et dimanche 21 « Weekend en humour musical »** par le Centre Culturel, au Foyer Rural

> **Dimanche 28 « Repas dansant choucroute »** à partir de 12h, par le Comité d'Amitié aux Anciens, au Foyer Rural

--- EN FEVRIER ---

> **Dimanche 4 « Bal Folk »** de 10h à 18h par l'association Magor, au château de La Porte

> **Dimanche 4 après-midi « Loto »** par le Sou des écoles de Fléviu, au Foyer Rural

